

La Direction Générale de NSIA BANQUE BENIN informe les fournisseurs de biens et prestataires de services que la procédure d'agrément de l'exercice 2022 se déroulera du **26/10/2021** au **25/11/2021**. Les domaines privilégiés sont les suivants :

DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES :

- | | |
|---|--|
| 1. Cabinet conseil/comptabilité/fiscalité/finance | 27. Fourniture de bureau et consommables informatiques |
| 2. Cabinet RH/Formation/Gestion d'intérim | 28. Fourniture et maintenance de machine de caisse et accessoires : (<i>Horodateur ; Gaufreuse ; Compteuse de billets ; détecteur de faux billets ; cerceuse de billet etc.</i>) |
| 3. Cabinet conseil/Qualité de service | 29. Vente d'appareil Electro-ménager |
| 4. Cabinet conseil ou Expert en systèmes de protection contre les effets de l'électricité atmosphérique | 30. Fourniture de Mobilier de bureau |
| 5. Architecte-Consultant | 31. Concessionnaire véhicule / véhicule blindé |
| 6. Architectes / Évaluation des garanties | 32. Garage de mécanique automobile |
| 7. Bureaux de contrôle/suivi des marchés de BTP financés | 33. Location de véhicule et/ou Grue |
| 8. Sociétés de stock monitoring et de tierce détention | 34. Fournisseur de produits pétroliers |
| 9. Huissiers/signification des actes (<i>domiciliation de paiement</i>) | 35. Agence de communication, Marketing, et publicité |
| 10. Sociétés de recouvrement | 36. Organes de Médias (<i>Presse écrite, Radios, Télévision</i>) |
| 11. Fourniture, installation, maintenance de climatiseurs splits, fontaine d'eau | 37. Prestation d'incinération de documents |
| 12. Fourniture et entretien de portes fortes | 38. Travaux d'imprimerie/sérigraphie / Cadeaux d'entreprise (<i>Étrennes</i>) |
| 13. Fourniture, installation et maintenance de groupe électrogène | 39. Photographie et reportage |
| 14. Fourniture, installation et maintenance de système et équipements de sécurité/incendie/alarme/intrusion | 40. Vente de téléphones mobiles et divers produits GSM |
| 15. Travaux de BTP | 41. Télécommunications : Liaison V-SAT ; BLR, LS, fibre optique accès Internet |
| 16. Fourniture, installation de matériel électrique/travaux d'électricité bâtiment | 42. Entretien et nettoyage de Bâtiment |
| 17. Réalisation et pose d'enseignes lumineuses, de luminaire et panneaux de signalisation | 43. Confection et installation de rideau/store |
| 18. Travaux de câblages réseaux et informatiques | 44. Couture/matelassier |
| 19. Fourniture, installation et maintenance d'onduleur/régulateur | 45. Vente et pose de tapis/moquette |
| 20. Fourniture et maintenance de matériels informatiques et bureautiques | 46. Menuiserie bois/aluminium |
| 21. Prestation de service de gardiennage et de sécurité | 47. Soudure/peinture/plomberie |
| 22. Fourniture, installation et maintenance (<i>recharge</i>) d'extincteurs. | 48. Pneumatique et batteries |
| 23. Fourniture et maintenance de logiciels informatiques | 49. Fourniture de scellés |
| 24. Décoration intérieur bâtiment/emballages | 50. Hôtellerie/restauration / pâtisserie / boulangerie |
| 25. Protocole/accueil/événementiel | 51. Cave à Vin |
| 26. Vente/location d'équipement de sonorisation | 52. Agence de voyage |
| | 53. Agence immobilière |
| | 54. Transport courrier express sur le plan national et à l'étranger |
| | 55. Quincaillerie / Équipements électriques |
| | 56. Travaux de manutention/ transport |
| | 57. Autres à décrire |

NB : Nous vous prions d'inscrire sur votre enveloppe la mention suivante :

« **Demande d'agrément pour inscription à la liste des fournisseurs de biens et prestataires de services 2022** »

La catégorie (*catégorie 1, catégorie 2, catégorie 3*), le domaine de compétence dans lequel votre structure est spécialisée ainsi que le numéro d'ordre, seront aussi indiqués sur l'enveloppe.

Toute enveloppe qui ne portera pas les mentions soulignées ci-dessus sera rejetée.

Si vous intervenez dans plusieurs domaines, constituez un dossier pour chacun d'eux. Le nombre de dossier n'excédera, cependant en aucun cas, trois (03) par entreprise.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos dossiers, constitués des pièces ci-dessous, **au plus tard le 25/11/2021** à 17 heures au niveau de la Direction Générale sise à Ganhi, 76 Rue 308 Révérend Père Colineau. NSIA BANQUE BENIN rappelle aux prestataires et fournisseurs qui travaillent déjà avec elle qu'ils ne sont pas dispensés de cette formalité, et qu'ils devront produire les mêmes dossiers afin de renouveler leur agrément qui est annuel.

ÉVALUATION DU DOSSIER D'AGRÉMENT :

En Sus des pièces mentionnées dans les différentes catégories, une attention particulière sera accordée à ensemble des pièces listées dans le tableau ci-dessous:

	DESIGNATION DES PIECES ET JUSTIFICATIFS A PRODUIRE	NOTE PARTIELLE	NOTE	COEFFICIENT
1	CLAUSES DE CONFORMITE			
	Attestation fiscale en cours de validité à la date de clôture	Eliminatoire		
	Registre de commerce de l'entreprise	Eliminatoire		
	Attestation CNSS en cours de validité à la date de clôture	Eliminatoire		
	Attestation bancaire de bon fonctionnement ou RIB	Eliminatoire		
	Attestation IFU	Eliminatoire		
2	CRITERES ADMINISTRATIFS			
	Adresse géographique	/02	/07	4
	Adresse électronique (<i>email</i>)	/01		
	Adresse téléphonique & adresse postale	/01		
	Chiffres d'affaires	/03		
3	ORGANISATION INTERNE		/06	3
	Moyens humains	/03		
	Moyens logistiques	/ 03		
4	QUALITE DES PRESTATIONS		/06	4
	Au moins deux références professionnelles justifiées par des attestations de bonne exécution dans des prestations similaires délivrées par deux (02) entreprises ou administrations distinctes	/03		
	Années d'expériences	/03		
5	DOCUMENTATION PAR CATEGORIE (<i>Voir détails ci-dessous</i>)	/05	/05	4
TOTAL GENERAL				/90

NB : Il convient de noter que le prestataire est agréé lorsqu'il obtient une note supérieure à 63/90.

Catégorie 1 : Les petits commerçants et artisans

1. Lettre de demande d'agrément
2. Preuve légale d'exercice du métier (*Diplôme pour les artisans*)
3. Au moins une (01) année d'expérience dans le domaine de compétence (*vérifiable avec la date mentionnée au registre de commerce ou la date d'origine pour les entreprises ayant changé de dénomination*). À ceci seront joints le plan de localisation, l'adresse postale et téléphonique

Catégorie 2 : Les entrepreneurs individuels et grandes entreprises

1. Lettre de demande d'agrément
2. Attestation de non faillite en cours de validité à la date de clôture de cet avis de consultation
3. Attestation de l'expert-comptable, du commissaire aux comptes ou du centre de gestion agréé portant sur le Chiffre d'affaires des trois (03) dernières années.
4. Au moins deux (02) années d'expérience dans le domaine de compétence (*vérifiable avec la date mentionnée au registre de commerce ou la date d'origine pour les entreprises ayant changé de dénomination*)
5. CV et copie légalisée du Diplôme des responsables techniques

Catégorie 3 : Les autres collaborateurs extérieurs

1. Lettre de demande d'agrément
2. Autorisation d'exercer
3. Au moins cinq (05) années d'expérience dans l'exercice de la profession (*vérifiable à la date mentionnée sur le document attestant l'autorisation d'exercer la profession (Notaires, Huissiers, Avocats, Commissaires-priseurs, medecin ...)*)